

**Rencontrez
les
caravanes
de Lutte
Ouvrière**

p 12

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**



UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1877 - 23 juillet 2004 - prix : 1 €

***Il faut
conserver
les entreprises
et délocaliser
les patrons !***

**- Aides aux
familles
modestes :**

Les mauvais
coups de l'été

p 3

- Allemagne :

Début
de riposte
aux attaques
patronales

p 7

Assurance-maladie :

**Une loi inutile
et nuisible pour
les travailleurs**

p 4 et 5



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Les mensonges de Douste-Blazy sur l'Assurance complémentaire maladie.
■ À propos de l'allocation de rentrée scolaire.
- p 8 ■ Guadeloupe : la justice condamne des militants syndicaux.
■ Expulsions et répression des sans-papiers.
■ Prisonniers politiques basques : protestations contre leur dispersion.

Tribune

- p 4 ■ Travailler plus pour gagner moins ? Pas question !

Sécurité sociale

- p 5 ■ Assurance-maladie : une loi nuisible pour les travailleurs.
■ L'amnésie du Parti Socialiste.

Dans le monde

- p 6 ■ Israël : Sharon, un politicien raciste et réactionnaire.
■ Palestine : Arafat contesté à Gaza.
- p 7 ■ Allemagne : Face aux attaques patronales, un début de riposte.
■ Grande-Bretagne : Tony Blair et la guerre en Irak.
■ Algérie : Alliot-Marie, représentante des marchands d'armes.

Dans les entreprises

- p 9 ■ Crédit Lyonnais : l'hémorragie des emplois continue.
■ Electrolux (Reims), Le Lude (Sarthe), Marks et Spencer.
- p 10 ■ Peugeot - Sochaux : intérim, PSA condamné.
■ Renault Flins : accident mortel chez un sous-traitant.
- p 11 ■ Licenciements chez Michelin au Mexique
■ Sncf - Orléans les Aubrais : un cheminot tué sur un chantier.
■ Chez Doux comme chez Bosch, un même chantage patronal.

Les caravanes de Lutte Ouvrière

- p 12 ■ Des échos des caravanes
■ Les prochaines villes étapes.

• Borloo et le chômage

Tracasseries accrues pour les chômeurs

Jean-Louis Borloo, ministre de la Cohésion sociale, en clair ministre chargé de se pencher sur les plaies de la fracture sociale qui préoccupa jadis Jacques Chirac durant quelques mois d'une campagne électorale, n'entendait pas se contenter de demeurer dans un rôle modeste. Une nouvelle loi au nom ambitieux de « programmation pour la cohésion sociale » a donc été mise en chantier par ses soins. Deux premières moutures

ont déjà été présentées au début du mois de juillet, ne réservant pas beaucoup de surprises.

Comme ses autres collègues du gouvernement, Borloo s'en prend à l'indemnisation des chômeurs. Il voudrait par exemple qu'au cours d'une période de six mois, les chômeurs soient tenus d'accepter un emploi, même si celui-ci est nettement moins bien rétribué que leur emploi précédent ; même si celui-ci les contraint à changer de région.

• Fonction publique

L'État crée des emplois au rabais

Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique, vient d'annoncer la création d'une nouvelle formation, le « Pacte junior », qui devrait permettre à 20 000 jeunes non diplômés d'accéder à un emploi de titulaire dans la Fonction publique.

Il s'agit, pour des jeunes de 16 à 25 ans, d'une formation en alternance pouvant aller jusqu'à deux ans, à l'issue de laquelle un examen leur permettrait d'être titularisé. Pendant cette formation, ces jeunes toucheraient 55 % du Smic pour les moins de 21 ans ou les non diplômés et 80 % du Smic pour les plus de 21 ans ou les titulaires d'un baccalauréat... Une forme d'apprentissage pour fonctionnaires qui permettra à l'État de s'offrir les services de travailleurs pour quasiment la moitié du Smic.

Renault Dutreil présente son projet comme « l'ouverture de la Fonction publique aux plus défavorisés ». Tout cela n'est

que mensonge, puisque dans le même temps, le gouvernement prévoit de supprimer 17 000 postes de fonctionnaires pour 2005 en ne remplaçant pas les départs en retraite.

En fait, le souci du gouver-

nement n'est pas de donner un emploi aux jeunes sans diplômes, mais de remplacer de plus en plus d'emplois stables et mieux payés, par des emplois précaires et payés en dessous du Smic. D'ailleurs, il ne cache pas

sa volonté de généraliser la formule aux plus vieux et parle déjà de créer des « Pactes seniors » pour des chômeurs de plus de 50 ans.

Par ailleurs, les chômeurs dont la période d'inscription aux Assedic dépasserait six mois et qui n'auraient pas fait la preuve de leur bonne volonté à accepter un emploi dans à peu près n'importe quelle condition, se verraient sanctionnés par la suspension, voire l'arrêt définitif du versement de leurs allocations.

Mais brusquement et avant de soumettre son avant-projet au Conseil d'État, parcours obligé avant la présentation finale au Conseil des ministres prévue pour le début septembre, le ministre semble reculer. Il ne serait mainte-

nant plus question de contraindre le demandeur d'emploi d'accepter un salaire plus bas sous peine de radiation.

Plus que d'un recul il s'agit plutôt d'un pas de côté coutumier à ces gouvernants habiles à embrouiller les questions et à ménager un semblant de dialogue social. Mais l'essentiel a été fait. Les chômeurs accusés d'avoir des exigences démesurées ont été une fois de plus montrés du doigt. N'est-ce pas là ce que veut le gouvernement avant d'asséner ses mesures néfastes ?

Alain VALLER

Vincent POUPARD

Interpellation à Orléans de deux militants de Lutte Ouvrière

Vendredi 16 juillet, en fin d'après-midi, deux militants de Lutte Ouvrière qui vendaient leur journal sur le parvis de la place d'Arc, dans le centre d'Orléans, ont été conduits au poste de police. D'abord interpellés par la police municipale, ils ont ensuite été arrêtés par la police nationale appelée en renfort, malgré les protestations des passants indignés. Ils se sont vu dresser un procès-verbal et confisquer leur matériel, les forces de l'ordre

invokant une interdiction de la vente publique.

Averties par des témoins de la scène, la télévision régionale ainsi que la presse locale ont relaté cette interpellation pour le moins abusive. Cette publicité a mis la police dans l'embarras car, bien sûr, elle ne peut fournir aucun texte légal pour justifier cette atteinte à la liberté d'expression.

Depuis plus de trente ans, les militants de Lutte Ouvrière ont toujours défendu leurs

idées et vendu chaque semaine leur journal dans le centre-ville d'Orléans. Le fait qu'ils s'adressent à la population laborieuse et dénoncent aujourd'hui la politique réactionnaire du gouvernement Raffarin au service d'un patronat de plus en plus arrogant, c'est sans doute ce qui dérange.

En tout cas, les militants de Lutte Ouvrière ne se laisseront pas intimider. Rendez-vous a donc été pris pour vendredi prochain...

Correspondant local

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

Il faut conserver les entreprises et délocaliser les patrons !

Le prétendu référendum organisé par la direction de l'usine Bosch de Vénissieux, destiné à légitimer une augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire, imposée sous la menace d'une délocalisation de l'activité, est bien significatif de l'attitude du patronat et du gouvernement en ce qui concerne la remise en cause des 35 heures.

Si le Medef se plaint, comme toujours, de ce que le gouvernement n'en fait pas assez pour lui, le patronat ne souhaite pas l'abolition pure et simple de la loi à laquelle Martine Aubry, en tant que ministre socialiste du Travail de Jospin, a donné son nom. En effet, cette loi, dans la plupart des accords négociés avec les syndicats, a apporté aux employeurs des avantages non négligeables dans le domaine de la « flexibilité » du temps de travail et des clauses de « modération salariale ».

En affirmant le 14 juillet que la durée légale de la semaine de travail resterait fixée à 35 heures, mais qu'il fallait « assouplir » la loi, Chirac allait tout à fait dans le sens du patronat. Il a certes ajouté qu'en matière salariale les travailleurs « *devraient s'y retrouver sur leur feuille de paye* », mais il s'est bien gardé de prendre position sur le cas de Bosch, où l'allongement de la durée du temps de travail ne se traduira par aucune augmentation.

Et Bosch ne restera sans doute pas un cas isolé. Ni en France, où la grande presse nous dit que de nombreuses entreprises sont intéressées (évidemment !) par cette formule. Ni à l'échelle européenne, puisque c'est le groupe Siemens, en Allemagne, qui a le premier donné l'exemple d'un tel chantage à la délocalisation.

Les patrons invoquent la concurrence internationale qui ne leur laisserait pas d'autres choix. Mais c'est un mensonge pur et simple car les grandes entreprises se portent très bien. Leurs dirigeants avouent des revenus colossaux et s'octroient des augmentations énormes. Et ils n'en décident pas seuls. Ils ne peuvent le faire qu'avec l'accord de leur conseil d'administration, c'est-à-dire des gros actionnaires,

qui n'acceptent que parce qu'eux-mêmes ne cessent d'engranger des profits considérables.

C'est uniquement aux travailleurs qu'on demande toujours plus de sacrifices car la soif de profit des possédants est illimitée.

Il est de bon ton, parmi les journalistes au service de la bourgeoisie, d'affirmer que les idées marxistes – c'est-à-dire les idées sur lesquelles s'est construit le mouvement ouvrier – seraient dépassées, que les notions d'exploitation, de lutte des classes, n'auraient aujourd'hui plus de sens. Mais la réalité que vivent les travailleurs prouve le contraire : en rognant sur les salaires, en diminuant les effectifs par des licenciements ou des suppressions de postes, en augmentant les cadences de travail, en allongeant dans bien des cas, malgré la loi sur les 35 heures, le temps de travail réel, le patronat s'efforce sans cesse d'augmenter ses profits. L'exploitation capitaliste n'appartient pas qu'au passé.

À ces attaques constantes menées avec l'appui du gouvernement, nous devons répondre un jour, si nous ne voulons pas voir une partie d'entre nous jetés à un moment ou un autre à la rue, pendant que ceux qui garderont un emploi devront supporter des conditions de travail de plus en plus difficiles, pour un salaire de plus en plus insuffisant. Et les travailleurs ne doivent pas seulement se défendre quand ils sont directement menacés par des licenciements ou soumis à des chantages à la délocalisation, quand ils ont le dos au mur, mais solidairement, tous ensemble, pour pouvoir utiliser la force que leur donne leur nombre et leur place dans la production.

La machine économique ne pourrait pas se passer des bras et des cerveaux du monde du travail. Mais elle pourrait tout à fait fonctionner sans les parasites qui accaparent les fruits du travail humain. La seule « délocalisation » justifiée, ce serait celle qui chasserait les capitalistes et qui nationaliserait toutes les grandes entreprises pour les mettre au service de toute la société, et pas du profit.

• Aides aux familles modestes

Les mauvais coups de l'été

Au moment même où Douste-Blazy s'en prend de front à l'assurance-maladie, le gouvernement, beaucoup plus discrètement, rogne sur toute une série d'aides pour les familles modestes. Sous prétexte, là aussi, de « réformer » l'allocation logement, le gouvernement avait en mars annoncé une « hausse » de celle-ci (1,2 % à Paris et 2,5 % en banlieue), mais notoirement insuffisante par rapport à la flambée des loyers. En juillet, le

gouvernement profite des décrets d'application des mesures prises en mars pour abroger, en douce, un article du code de la Sécurité sociale qui régit toute une série d'aides familiales, qui n'ont rien à voir avec l'aide au logement.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet, les familles qui font garder un enfant de moins de 7 ans, ne pourront plus déduire 762 euros des revenus déclarés à leur CAF. Leurs ressources étant augmentées d'autant, elles risquent de ne

plus toucher les aides versées en fonction des revenus du foyer, comme l'allocation de logement familial, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation parent-jeune enfant ou encore le complément familial. Pour la CAF seules 6 000 seraient concernées mais l'association Union des familles en Europe estime ce chiffre très sous-estimé et déclare que « *le gouvernement organise avec minutie le dépouillement des familles* ». Et elle a bien raison, car un autre décret d'application

annonce que les frais de garde des enfants à charge ne pourront pas être déduits des ressources prises en compte pour le calcul de l'aide personnalisée au logement (APL), versée sous conditions de ressources aux locataires d'un logement social ou étudiant. Le secrétaire d'État au logement, Daubresse, donne le chiffre de 130 000 personnes ainsi exclues de l'APL. Le même ose parler avec cynisme d'une « mesure d'équité ».

Le gouvernement avec les

recalculés ou avec les prestations familiales des mères isolées et en grande précarité avait déjà procédé de la sorte, des mesures soi-disant techniques entraînant des conséquences dramatiques pour des centaines de milliers de personnes. Il utilise les mêmes méthodes pour les aides familiales et profite de l'été pour faire ses mauvais coups contre les plus modestes.

Cédric DUVAL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Travailler plus pour gagner moins ? Pas question !

Chirac et Sarkozy, le duel ? Il faut bien amuser la galerie. Mais sur le fond, ils sont bien sur la même longueur d'onde : C'est le MEDEF qui décide, et Chirac, Raffarin, Sarkozy... eux, exécutent !

Hier la réforme des retraites, aujourd'hui la réforme de la Sécu avec la réduction des remboursements tout en faisant payer les travailleurs. Cette réforme n'est pas encore votée que Chirac et son gouvernement annoncent déjà leurs prochaines cibles.

Le MEDEF réclame un « assouplissement des 35 heures ». Non pas que la loi Aubry soit un obstacle pour les patrons. Au contraire, en instaurant plus de flexibilité, les négociations locales entreprise par entreprise, la modération salariale, sans oublier les milliards d'allègement de charges sociales, les patrons y avaient largement trouvé leur compte. Mais ils voudraient faire sauter les dispositions qui assurent encore une certaine protection aux travailleurs. Le patronat réclame de pouvoir faire travailler plus les salariés, quand cela l'arrange, et sans limites : augmenter le nombre d'heures supplémentaires autorisées, baisser les majorations pour les heures supplémentaires, voire les supprimer totalement, voilà l'objectif.

Une première loi Fillon en 2003 déjà « assouplissait » dans ce sens les 35 heures, pour les entreprises de moins de 20 salariés, mais le patronat en demande plus. Chirac prétendait le 14 juillet, « permettre au salarié qui veut travailler plus de gagner plus ». Mais c'est le patron qui décide des horaires de travail. Et pour le salarié, le complément attendu des heures supplémentaires est déjà réduit au minimum, parfois à zéro avec le jeu de l'annualisation du temps de travail.

Accepter de travailler pour le même prix demain 40 heures, après-demain 45, alors que des millions de chômeurs se retrouvent sans travail, serait améliorer son quotidien ? Allons donc !

Il suffit de regarder ce qui se passe à Bosch à Vénissieux pour comprendre à quoi peut mener la « souplesse », celle déjà permise par les lois actuelles, et le « dialogue social, entreprise par entreprise » cher à Chirac et Raffarin. En menaçant les salariés de délocaliser

la production le patron a obtenu, d'abord de certains syndicats prêts à toutes les bassesses, puis des salariés sommés de répondre nominalement, un « accord » pour le passage de 35 à 36 heures sans compensation, avec en plus des baisses de primes de nuit, sans oublier 3 ans de modération salariale... Sous la menace pour ceux qui ne l'acceptent pas du licenciement économique. Isolés dans leur entreprise, les travailleurs ont du mal à se défendre contre cette attaque de leur patron, qui sous prétexte de la concurrence, ne visait qu'à réduire les salaires !

Les mesures que préparent le gouvernement avec le développement des négociations par entreprise ou par branche, vont dans le même sens. Elles signifieraient laisser les mains plus libres encore aux patrons pour multiplier de telles attaques. Si nous laissons faire, ces reculs pèseraient sur toute la classe ouvrière.

Tout comme pèseraient sur tous les travailleurs les mesures annoncées du plan Borloo de « cohésion sociale ». Au bout de six mois, un chômeur qui refuserait des propositions d'emplois qu'il jugerait trop mal payés, ne correspondant pas à sa qualification ou trop éloignés de son domicile, serait sanctionné par la baisse ou la suppression totale des indemnités. Il s'agit d'imposer aux chômeurs d'accepter n'importe quel travail à n'importe quel prix : autant dire que l'ANPE servirait à offrir une main d'œuvre pas chère aux patrons. Le but est là aussi non pas de diminuer le chômage mais d'aider le patronat à exploiter davantage les salariés, à les faire travailler plus pour gagner moins.

Il y a ce à quoi rêvent le patronat et le gouvernement, et il y a ce que nous leur laisserons faire. Leur offensive n'aura pas d'autres limites que la crainte de déclencher, avec la colère des travailleurs, un puissant mouvement tous ensemble. Ce qui pourrait leur coûter beaucoup plus cher que les nouveaux profits qu'ils espèrent faire sur notre dos.

Editorial des bulletins d'entreprises l'Étincelle du 19 juillet 2004 publiés par la Fraction

Convergences Révolutionnaires n° 34 (juillet-août 2004) - bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Accidents du travail et maladies professionnelles : faux frais de l'exploitation pour le patronat et l'État.

Articles : L'alliance LO-LCR après « l'échec » électoral - La réforme de l'assurance maladie va-t-elle passer comme une lettre à la poste ? - Belgique : vote obligatoire pour scrutin sans enjeu - Irak : le blanc-seing de Chirac à Bush - Israël : quand Jérusalem succède à Johannesburg.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Assurance complémentaire maladie

Les mensonges de Douste-Blazy

L'Assemblée nationale vient de voter le projet de loi « réformant » l'assurance maladie dont une des mesures « sociales » consiste en une aide de 150 euros par... an pour permettre aux personnes aux revenus les plus faibles de souscrire une assurance complémentaire maladie.

Douste-Blazy avait annoncé que cette mesure allait concerner environ deux millions de personnes, celles qui touchent entre 577 euros par mois (plafond de ressources de la CMU) et 663 euros, soit 15 % environ au-dessus du plafond de la CMU.

L'effet d'annonce de Douste-Blazy avait pour but de laisser entendre que le gouvernement, qui dans le même temps attaque de front la Sécurité sociale, aurait des préoccupations sociales. Mais il est vite apparu que cette annonce n'était que du bluff. Tout d'abord, sur le chiffre de deux millions d'ayant-droits puisqu'il existe déjà une participation de 110 euros pour environ 1,6 million de personnes dont les revenus dépassent la CMU de... 12,7 %.

Autre effet de manche de Douste-Blazy dénoncé par la Mutualité Française, ces 150 euros ne feront sûrement pas le compte. Elle explique

qu'il faut déboursier quelque 40 à 50 euros par mois pour une couverture complémentaire, soit 480 à 600 euros par an pour une personne jeune. Et il faut compter près du double pour une personne âgée, vu l'augmentation des tarifs des assurances complémentaires. Certaines dépassent 10 % : chez Axa, 4,5 % en janvier puis 5 à 8 % en avril, au Crédit Mutuel, 5 % en janvier et 6 % en juillet. Même si l'augmentation se fait en deux fois, elle n'en est pas moins énorme, pour le plus grand profit des capitalistes de la santé que sont les compagnies d'assurance et les mutuelles.

Mais le pire c'est que cette aide, présentée comme une mesure d'aide gouvernementale..., ne coûtera rien à l'État mais sera prise entièrement sur le budget de la Sécurité sociale, plus précisément sur les crédits d'action sociale et sanitaire, c'est-à-dire ouvertement sur les fonds destinés aux plus pauvres. Une fois de plus, ce sera aux salariés de payer pour engraisser les assurances et les mutuelles. C'est, entre autres, comme cela que se creuse le trou de la Sécu.

Gabrielle HIRT

Allocation rentrée scolaire

Ça ne suffit pas

Cette année, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) sera de 257,61 euros, en augmentation si on peut dire, de 4,31 euros par rapport à l'année dernière, soit 1,7 % ! En 2003, l'ARS avait été versée à environ 3,1 millions de familles pour 5,4 millions d'enfants âgés de 6 à 18 ans, familles dont les revenus correspondaient aux barèmes fixés par la Caisse d'allocation familiale. L'ARS sera payée automatiquement fin août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, la Caisse enverra un formulaire d'attestation de scolarité, pour s'assurer que les enfants sont scolarisés ou en apprentissage. Il ne faudrait quand même pas que la Caisse paye à tort !

Tout le monde sait que cette aide est loin d'être suffisante pour faire face aux frais que la rentrée scolaire exige chaque année, entre les livres et les cahiers, sans oublier parfois les

blouses et les outils indispensables lorsque les enfants poursuivent des études dans des branches dites professionnelles. Ce n'est donc pas avec cette allocation que les familles démunies vont pouvoir faire face aux dépenses de la rentrée scolaire. Mais, on n'avait pas besoin de cela pour savoir que l'éducation est bien le cadet des soucis du gouvernement qui taille à grands coups dans les dépenses utiles pour la population (transports, hôpitaux, écoles, etc.), alors qu'il augmente le budget de... l'armée. La ministre Alliot-Marie, soutenue par Chirac, vient d'obtenir satisfaction. Elle aura bien 88 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2007 et Dassault pourra vendre 294 avions Rafale dont chaque unité coûte plus d'un milliard d'euros. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Sarah DELAUNAY

• La loi sur l'assurance-maladie

Une réforme inutile et nuisible aux salariés

Mardi 20 juillet, les députés ont adopté définitivement la loi de réforme de l'assurance-maladie présentée par le ministre de la Santé, Douste-Blazy.

Dans un entretien au *Monde* du 17 juillet, ce dernier avait résumé les attaques qu'elle contient et la propagande mensongère sur laquelle elle repose : « Avec le dossier médical personnel, le médecin traitant, les sanctions individuelles applicables aux personnels de santé, la responsabilisation des malades que représente le paiement d'un euro par acte médical, la généralisation des médicaments génériques, nous voulons faire prendre conscience que c'est en changeant tous un peu qu'on peut tout changer : c'est comme cela que l'on arrivera à sauver la Sécurité sociale. »

En effet, tout va changer, mais pas « un peu » !

– Un euro de franchise payé par chaque malade sur chacune des visites, cela peut faire au bout d'une année plusieurs dizaines d'euros. D'autant que les consultations chez le médecin généraliste ou le spécialiste ne sont pas les seuls actes médicaux concernés. Les radios, les prises de sang, les passages aux Urgences non suivis d'hospitalisation, tous les actes médicaux seront taxés de la même manière. Les seuls malades qui y échapperont seront les enfants de moins de 16 ans, les femmes enceintes (seulement partir du 4^e mois de grossesse) et les bénéficiaires de la CMU.

– Le forfait hospitalier va encore une fois augmenter de un euro, et passera de 13 à 14 euros par jour d'hospitalisation.

– La CSG des retraités imposables va être augmentée de 6,2 % à 6,6 %.

Celle des salariés également, puisque l'assiette de calcul de la CSG va passer de 95 % du salaire à 97 %.

– La CRDS, destinée, paraît-il, à rembourser les dettes passées de la Sécurité sociale, va encore une fois voir sa durée prolongée. Le gouvernement Raffarin et l'UMP ont décidé de la faire payer jusqu'à extinction de la dette.

– Les affections de longue durée (concernant les maladies graves, prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale) vont être davantage encadrées.

– Les contrôles sur les arrêts de travail vont être renforcés.

Mais en faisant payer davantage encore les travailleurs, pour des prestations en baisse continue, comment nous faire avaler qu'on « sauve la Sécurité sociale » ? Le système de santé n'a pas besoin d'être sauvé des travailleurs, qu'on nous présente comme trop dépensiers, tire-au-flanc, en un mot irresponsables. Non, les seuls contre lesquels il faudrait protéger et sauver la Sécurité sociale, ce sont les patrons.

D'abord parce qu'ils sont responsables du chômage, des



Manifestation du 5 juin 2004.

plans de suppressions d'emplois, des délocalisations, de l'emploi précaire et mal payé. Les baisses de cotisations dues au chômage et au blocage des salaires représentent à elles seules les trois quarts du déficit de l'assurance-maladie : près de dix milliards d'euros, sur treize au total.

Ensuite, parce que le patronat bénéficie chaque année de vingt milliards d'exonérations de cotisations, beaucoup plus que le fameux trou « abyssal » dénoncé par les gouvernants. Ces exonérations sont en partie compensées par l'État (qui, par ce biais aussi, finance les patrons avec nos impôts). Mais il reste chaque année deux milliards à la charge de la Sécu.

Et remarquons au passage que les revenus financiers des entreprises (165 milliards en 2002) échappent à tout prélèvement social. S'ils étaient soumis à cotisations au même niveau que les salaires, cela ferait 20 milliards de rentrées de plus chaque année pour la Sécu.

Enfin, les patrons sont mauvais payeurs. La dette des employeurs vis-à-vis de la Sécu se monte à dix milliards, presque 9 % des recettes de la Sécu. Une partie de ces dettes (600 millions) provient d'entreprises en faillite dont, en bonne logique, les autres devraient se montrer financièrement solidaires. Mais les autres patrons estiment simplement que leur argent peut être mieux employé qu'à finan-

cer la Sécu et paient le plus tard possible. Aux grandes entreprises, on n'envoie ni gendarme ni huissier pour exiger qu'elles honorent leurs dettes ! D'ailleurs l'État en tant qu'employeur est également un mauvais payeur et doit des milliards à la Sécu.

Le bilan de ce pillage est que le patronat ne contribue plus que pour 43 % aux recettes de la Sécu, contre 54 % en 1989.

Voilà les « abysses » où disparaît l'argent de la Sécu et des travailleurs – car les cotisations « patronales » viennent elles aussi du travail des salariés. Et les mesures de Douste-Blazy n'y changeront rien, bien au contraire.

Vincent GELAS

L'amnésie du Parti Socialiste

Les dirigeants du Parti Socialiste ont multiplié les déclarations contre la réforme de l'assurance-maladie proposée par le ministre, Douste-Blazy, qui a été votée à l'Assemblée le mardi 20 juillet. Mais ils passent soigneusement sous silence le fait que celle-ci ne fait que reprendre, certes en les aggravant, des mesures prises lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Ainsi, le premier secrétaire du Parti Socialiste, François Hollande, a dénoncé l'injustice de mesures comme l'augmentation de la Contribution sociale généralisée (CSG) adoptée par une majorité de

parlementaires lundi 19 juillet. Hollande a bien entendu « oublié » de rappeler que la CSG, cet impôt supplémentaire supporté en majeure partie par les salariés, les retraités et les chômeurs, fut inventée sous le gouvernement de Rocard. Elle n'était que de 1,1 % au début, mais elle n'a cessé d'augmenter pour passer à 7,5 % en 1999... sous Jospin.

Le forfait hospitalier dont Douste-Blazy prévoit l'augmentation a été mis en place par Bérégovoy et Jack Ralite en 1982 sous le gouvernement Mauroy. Il était alors à 20 francs et est passé, en 1991, sous le gouvernement

de la socialiste Edith Cresson, à 50 francs, puis à 70 francs sous le gouvernement de droite de Juppé.

On pourrait citer aussi le déremboursement de médicaments, dont la liste s'est allongée sous tous les gouvernements qu'ils aient été de droite ou de gauche, ou la Contribution au remboursement de la dette sociale, (CRDS) créée par la droite cette fois-ci mais prolongée par la gauche.

De toute façon, si le Parti Socialiste fait mine de trouver le projet Douste-Blazy injuste, il se garde bien de dire qu'il reviendra sur les mesures qu'il contient, s'il revient au gouvernement. Il

ne proteste pas contre le fait que rien n'oblige le patronat à payer ce qu'il doit. Il ne conteste pas la nécessité de cette prétendue réforme, se contentant de reprocher au plan de Douste-Blazy son inefficacité. « Ce n'est pas un plan de redressement, mais simplement de renflouement » a déclaré Hollande.

Le Parti Socialiste contribue ainsi à convaincre les travailleurs de la nécessité de faire des sacrifices, demandant juste que ces sacrifices aient une efficacité. Belle hypocrisie ! Pour l'avenir, les travailleurs ont intérêt à s'en souvenir.

Aline RETESSE

• Israël

Sharon, un politicien raciste et réactionnaire

Les propos tenus par Ariel Sharon, le Premier ministre israélien, appelant les Juifs de France à émigrer immédiatement en Israël pour fuir « un antisémitisme des plus sauvage » a suscité un tollé bien mérité.

Mais les commentaires critiques qui ont accompagné les déclarations de Sharon n'ont pas tous insisté, loin de là, sur l'aspect de plus choquant de la diatribe sharonienne, celle concernant la population arabe. Que Sharon pense que les Juifs de

France devraient plutôt vivre en Israël, c'est là une idée propre à tous les responsables sionistes. Mais que le départ vers Israël soit nécessaire à cause du fait que la population française compte « 10 % de musulmans », comme l'a affirmé Sharon, est une insulte qui en dit long non seulement sur le racisme du personnage mais sur la façon dont sont considérés, et donc traités, les musulmans et les Arabes en Israël et en Palestine occupée.

En fait, les propos de Sha-

ron, plus qu'aux Juifs de France, sont destinés à l'opinion intérieure israélienne. Vis-à-vis des Israéliens, c'est une façon de dire que l'opposition qui existe entre les populations juive et arabe (dont la politique menée par l'État israélien est la principale responsable) n'est pas un fait proche-oriental, mais un fait bien plus général puisqu'en France aussi... Et c'est en cela, vis-à-vis des Israéliens cette fois, que les propos de Sharon sont orduriers, car il les enferme dans

un isolement sans issue.

La carrière de Sharon, général et politicien impérialiste, est faite de ces provocations qui visent à creuser toujours plus le fossé qui sépare Arabes et Israéliens. Et cette fois encore il tente d'accroître dans la population juive israélienne la mentalité d'assiégé, pour la souder derrière une politique qui depuis plus d'un demi-siècle enferme les peuples de la région dans des affrontements sanglants.

Quand Sharon se pose en

représentant et défenseur des Juifs, c'est plutôt en représentant et défenseur d'une politique réactionnaire pro-impérialiste qu'il agit. Et c'est d'abord l'intérêt des Israéliens eux-mêmes de rompre avec cette politique qui, sous prétexte de les sauver de l'oppression antisémite, fait d'eux-mêmes des gardiens de camps de concentration et les oppresseurs haïs du peuple palestinien et des peuples arabes en général.

Georges LATTIER

• Palestine

Arafat contesté à Gaza

Les manifestations et les affrontements qui se sont succédé durant plusieurs jours à Gaza, après la désignation de Moussa Arafat à la tête des services de sécurité palestiniens, n'ont trouvé un terme que lorsque Yasser Arafat a accepté de reculer et d'annuler la nomination de son neveu, contesté pour sa corruption et ses méthodes. De son côté, le Premier ministre Ahmed Qoreï a démissionné. La fin de la crise ouverte n'est donc que bien provisoire : de toute évidence, entre les différentes fractions palestiniennes, une lutte est en cours pour le pouvoir, ou plutôt pour la parcelle de pouvoir que voudra bien leur laisser Israël, dans l'éventualité d'un retrait de ses forces de la bande de Gaza.

Dans l'immédiat, loin d'évacuer Gaza, l'armée israélienne a renforcé son contrôle sur ce territoire palestinien qui abrite près d'un million d'habitants sur un espace exigu, pratiquement asphyxié économiquement par les forces d'occupation. À la haine envers l'occupant, au désespoir face à cette situation dramatique, s'ajoute le mécontentement vis-à-vis des pratiques de l'autorité palestinienne elle-même. Ne disposant en fait que d'une parcelle de pouvoir, bien des cadres palestiniens entourant Yasser Arafat n'ont pas pour autant attendu pour pratiquer la corruption et le népotisme. Ainsi, alors que la misère générale s'accroît, ils donnent le spectacle de leur enrichissement personnel, d'autant plus choquant que ces hommes proclament que

leur seule priorité est la libération du peuple palestinien de l'occupation qu'il subit.

Quelle est l'ampleur du mécontentement, dans quelle mesure débouche-t-il sur une participation populaire réelle aux manifestations contre Arafat, il est difficile d'en juger. En revanche il est évident que différents groupes cherchent à s'appuyer sur ce mécontentement pour contester le chef de l'Autorité palestinienne. Entre autres, les « brigades des martyrs d'El-Aqsa », un mouvement issu du Fatah lui-même, le parti d'Arafat, lèvent le drapeau de la lutte contre la corruption.

Mais la presse évoque aussi largement les manœuvres de l'ancien chef de la sécurité préventive palestinienne, Mohammed Dahlan, pour fédérer le mécontentement au sein du Fatah et apparaître comme une alternative. Dahlan, qui dénonce la corruption, n'a pas dédaigné d'alimenter ses propres caisses grâce au contrôle du monopole du ciment. Il dispose également de bonnes relations du côté des services britanniques et américains, mais aussi jordaniens et égyptiens : autant d'atouts qui pourraient en faire l'homme de la situation. En cas de retrait total ou partiel de Gaza, les dirigeants israéliens voudraient en effet y voir émerger une autorité prête à collaborer avec eux, au moins indirectement, avec l'aide des États-Unis et des régimes arabes qui leur sont liés.

On ne peut que comprendre la colère et l'exaspération de la



Militants palestiniens manifestant contre la nomination de Moussa Arafat.

population palestinienne vis-à-vis de l'occupant, mais aussi vis-à-vis de ses actuels dirigeants, dont la politique semble mener à l'impasse. Malheureusement, les groupes qui les contestent, qu'il s'agisse des intégristes islamistes du Hamas ou des hommes à la Dahlan, ne représentent que d'autres courants au service de la bourgeoisie palestinienne, aussi avi-

des les uns que les autres d'exercer à tout prix une parcelle de pouvoir.

Pour le peuple palestinien, alors même qu'il est confronté aux problèmes difficiles de la lutte contre une occupation militaire disposant de puissants moyens, se pose donc aussi la question de trouver en son sein des hommes représentant une autre politique, capables de

défendre jusqu'au bout ses intérêts, les intérêts des exploités et non ceux de petites coteries. Et cela, même si les premiers responsables de la situation dramatique du peuple palestinien restent évidemment les dirigeants israéliens et leur politique odieuse, appuyée par les États-Unis.

André FRYS

Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 82 (été 2004)

France

- Face aux attaques du patronat et du gouvernement
- Le bilan des élections européennes
- L'électricité et le gaz à l'heure de la privatisation

Irak

- Les difficultés de l'occupation américaine

Tribune de la minorité :

- Et si on se faisait un petit référendum ?

Annexe

- Les élections européennes en France - Documents et résultats

Prix : 1,50 € - Envoi contre quatre timbres à 0,50 €



• Grande-Bretagne

Tony Blair et la guerre en Irak

Pour justifier la participation des troupes britanniques aux côtés des États-Unis lors de la dernière guerre du Golfe, le Premier ministre Tony Blair s'était grandement appuyé sur des rapports de ses services secrets concernant des armes de destruction massives qu'aurait détenues Saddam Hussein. Blair avait alors affirmé que l'Irak avait la capacité de déployer de telles armes en moins de 45 minutes ; de même qu'il avait la capacité de produire en quantité des armes biologiques du type bacille du charbon, botuline, aflatoxine et autre ricine.

Ce n'était là évidemment que des justifications fabriquées de toute pièce pour tenter de convaincre la population britannique du bien-fondé de la guerre contre l'Irak. Mais depuis, malgré le passage au peigne fin du pays, aucune arme de ce type n'a pu être découverte.

Le gouvernement britannique se devait donc de trouver une explication crédible à sa propagande éhontée menée avant le conflit, qui puisse pour le moins blanchir les plus hauts responsables et en particulier Blair lui-

même. Ainsi, le 17 juillet dernier, a été publié un nouveau rapport, le quatrième du même genre. Pour donner toute crédibilité aux conclusions du rapport, la commission avait à sa tête un lord, elle comprenait un diplomate de carrière, un ancien chef d'état-major et des députés conservateurs et travaillistes. Il fallait au moins cela pour blanchir à nouveau le Premier ministre, après plusieurs tentatives infécondes.

Comme on pouvait s'y attendre, toutes les erreurs seraient imputables aux services secrets britanniques : « manque de rigueur », « de clarté », « de prudence », « renseignements défectueux », « sources peu fiables »... Et voilà le glorieux MI6 de Sa Majesté réduit au rang d'agents triple zéro !

Toutes ces fausses justifications et autres contorsions mensongères pourraient prêter à rire, si derrière il n'y avait pas une guerre meurtrière contre tout un peuple

Gilles BOTTI

• Algérie

Alliot-Marie, représentante des marchands d'armes

« Le moment est venu de tourner la page », a déclaré la ministre de la Défense, qui s'est plu à souligner le caractère historique de sa visite en Algérie. Ce qui a décidé la visite d'Alliot-Marie, c'est avant tout l'appel de juteux marchés qui s'offrent en Algérie aux industriels du secteur militaire. Dans pareille situation, aucun ministre, aucun président de la République ne répugne à endosser un costume de représentant de commerce.

La visite d'Alliot-Marie intervient à un moment où l'État algérien envisage de renouveler son équipement militaire et où ses revenus pétroliers font saliver les marchands d'armes. La concurrence est rude : les États-Unis fournissent déjà l'armée algérienne en avions de transport de troupes ; la Russie vient de remporter un contrat pour soixante-dix avions de chasse. Le nouveau chef du gouvernement espagnol

a effectué, deux jours avant Alliot-Marie, une visite officielle en Algérie. Il était accompagné du patron de l'industrie aéronautique espagnole et a décroché un contrat de livraison de six avions. De quoi rendre jaloux les patrons français de l'armement !

Systèmes de surveillance aux frontières, satellites, hélicoptères, véhicules terrestres, modernisation des avions et des chars : les commandes prévues par l'armée algérienne sont nombreuses. Côté français, Thalès et Sagem lorgnent déjà sur ces marchés. Cela valait la peine d'envoyer une ministre !

Dans une de ses déclarations, Alliot-Marie a précisé : « Les ventes d'armes ne sont pas une fin en soi ». Elle voulait sans doute dire que c'est un bon début pour faire des affaires.

Olivier NEUVILLE



Rassemblement de travailleurs de Mercedes.

AFP

• Allemagne

Face aux attaques patronales, un début de riposte

Les attaques pour imposer un allongement du temps de travail se poursuivent en Allemagne. Après Siemens, c'est désormais un des plus gros groupes industriels, Daimler-Chrysler, qui est à l'offensive.

Cette dernière a été préparée par une étude, publiée en avril dernier, qui aurait découvert un « surplus » de 10 000 postes de travail. Plus récemment le patron a annoncé qu'il voulait obtenir 500 millions d'euros d'économies par an. Tout cela alors que le groupe est largement bénéficiaire puisqu'il a réalisé 6,9 milliards d'euros de bénéfices en 2002 ; et encore 3,1 milliards en 2003.

Ces économies doivent être réalisées par le biais de plusieurs mesures : allongement du temps de travail de 35 à 40 heures pour 20 000 salariés, suppression des cinq minutes de pause par heure de travail obtenues dans certaines usines lors d'une grève en 1973, réduction des primes de nuit et de Noël, embauche de tous les nouveaux salariés sous un nouveau statut aux conditions de rémunération inférieures au tarif actuel. Le Comité central d'entreprise a calculé que, si ces mesures étaient appliquées, un travailleur du Montage toucherait à l'avenir, toutes primes comprises, 1 909 euros brut par mois au lieu de 2 669 actuellement.

Si elle n'obtient pas satisfaction, la direction menace de délocaliser la production de l'usine de Sindelfingen, vers celle de Brême et, en partie, en Afrique du Sud, ce qui menacerait 6 000 emplois dans l'usine de Sindelfingen située dans la banlieue de Stuttgart. Le choix

du site de Sindelfingen n'est certainement pas lié au hasard. Avec environ 35 000 salariés, c'est un des bastions du syndicat de la métallurgie, l'IG Metall. Par ailleurs la convention collective de la région de Stuttgart fait traditionnellement référence lors des négociations salariales de la métallurgie et est ensuite, peu ou prou, étendue aux autres régions du pays.

Mais là, contrairement à d'autres entreprises où ce type de recul sur l'allongement du temps de travail a déjà été entériné, les attaques patronales ne sont pas restées sans réponse de la part des travailleurs. Dès le 9 juillet des débrayages ont eu lieu dans différentes usines du groupe. Le 15 juillet, environ 80 000 salariés de douze usines allemandes de Daimler-Chrysler (sur 160 000) ont participé à une grève d'avertissement pour protester contre les menaces du patron. Dans l'usine de Sindelfingen, des débrayages se sont poursuivis les jours suivants. Et mardi 20 juillet, c'est l'équipe de nuit qui a débrayé à son tour, en fin de poste.

S'il affirme refuser un retour généralisé aux 40 heures, l'IG Metall se dit tout de même disposé à trouver « une solution qui assure l'emploi sur le long terme ». C'est-à-dire qu'il est prêt à céder à certaines exigences patronales, tout en cherchant à sauver la face. Il est aussi en discussion à propos d'un avenant à l'accord salarial pour certaines catégories de personnel (cuisine, cantine, imprimerie, nettoyage, gardiennage, etc.) qui ne leur garantirait plus les mêmes avantages qu'aux travailleurs de production. Pour

l'instant la seule « concession » de la direction a été d'envisager, à condition que ses propositions soient acceptées, une baisse de la rémunération des cadres dirigeants jusqu'aux agents de maîtrise. Sans même en préciser la portée. Au-delà de cette mesure symbolique – qui ne représenterait au mieux que 0,8 % des 500 millions d'économies exigés ! – il n'est évidemment pas question de toucher aux profits.

« S'il doivent nous réduire les salaires de 20 %, alors nous pouvons tranquillement faire grève plusieurs semaines, même sans subvention syndicale » (en Allemagne les grévistes touchent en général une allocation de la caisse de grève du syndicat), déclarait à la presse un salarié de l'usine. Il est difficile de savoir si cela représente l'opinion de tous les travailleurs. Mais il est certain que le mécontentement est là, ce qu'expriment les grèves d'avertissement suivies très majoritairement.

Nous ne savons pas si l'IG Metall acceptera tout ou partie des exigences patronales, comme il l'a fait dans d'autres cas, ou si, devant l'intransigeance de la direction, il finira par appeler à une véritable grève, comme il menace de le faire à partir du 23 juillet. En tout cas le mouvement actuel chez Daimler-Chrysler permet de mesurer la force qu'aurait la classe ouvrière si elle entraînait vraiment en lutte pour faire ravalier au patronat ses prétentions à vouloir baisser le niveau de vie des travailleurs.

Henri MARNIER

• Guadeloupe

La justice condamne sévèrement des militants syndicaux

En Guadeloupe, treize militants de l'UGTG (syndicat nationaliste) ont récemment été condamnés à de lourdes peines de prison, ainsi qu'à de lourdes amendes. Cette répression concerne l'ensemble des travailleurs, qui sont de plus en plus confrontés aux attaques patronales. Et quand ils réagissent, ils trouvent face à eux les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire pour les réprimer.

Sur ce sujet, nous reproduisons ci-dessous des extraits de l'article publié par nos camarades antillais dans leur journal *Combat Ouvrier*.

« (...) Les militants condamnés sont pour la plupart des responsables syndicaux qui se sont activement impliqués dans des mouvements de grève. Malgré la longue durée de ces grèves, les patrons refusent de céder en jouant sur le pourrissement de ces conflits qui se durcissent. Les dirigeants syndicaux sont pris pour cibles.

(...) Parmi ceux qui sont condamnés aujourd'hui, on retrouve des militants qui ont déjà subi la répression et sont restés plusieurs mois en prison. (...)

– Guy Suzanon, secrétaire syndical de l'Union des Travailleurs des Collectivités-UGTG, condamné à quatre mois de prison avec sursis et 6 000 euros d'amende (...)

– Delice Paquion,

employée communale du Lamentin, condamnée à trois de prison avec sursis et 300 euros d'amende

– Jocelyn Comuce, délégué du personnel dans la société Ecomax, licencié, condamné à six mois de prison avec sursis et 5 607 euros d'amende

– Daniel Dicanot, délégué du personnel de la société Match, licencié, condamné à douze mois de prison avec sursis et 5 607 euros d'amende (...)

– Luciano Lendo, un jeune responsable du conseil syndical de l'UGTG et du Syndicat de l'Hôtellerie, condamné à quatre mois de prison ferme

– Armand Toto, membre du conseil syndical de l'UGTG, condamné à six mois de prison ferme et 8 700

euros d'amende pour une grève d'agents de sécurité à l'hôtel le Club Med, ainsi qu'à quatre mois de prison ferme et 9 890 euros de dommages et intérêts à quatre gendarmes qui l'accusent de les avoir frappés. Ce responsable syndical a déjà été condamné et a purgé plusieurs mois de prison

– Michel Madassamy, membre du conseil syndical de l'Union des Travailleurs des Produits Pétroliers, condamné à trois mois de prison ferme et 7 000 euros de dommages et intérêts. Il a également été condamné à dix mois de prison ferme et 53 000 euros de dommages et intérêts à la société Texaco. (...) Il a déjà passé plusieurs mois en prison.

Ce sont des syndicalistes qui sont condamnés alors que les patrons refusent d'appliquer les règles élémentaires concernant le droit syndical. (...) Ces patrons ne sont pourtant ni poursuivis ni condamnés. Avec la complicité de l'État et de la justice, ils se sentent autorisés à étouffer toute tentative de lutte des travailleurs. »

• Prisonniers politiques basques

Protestation contre leur dispersion

À la suite du suicide d'une prisonnière politique basque, Oihane Errazin, à la prison de Fleury-Mérogis, le 7 juillet dernier, le Comité de soutien aux prisonniers basques proteste à nouveau contre la dispersion dont sont victimes les quelque 690 nationalistes basques emprisonnés en France et en Espagne.

En effet, 541 nationalistes basques sont répartis dans 46 prisons espagnoles et 142 dans 28 prisons françaises. 11 seulement sont emprisonnés au Pays Basque. Le Comité de soutien revendique qu'ils soient tous réunis dans cette dernière région.

La dispersion actuelle rend très difficile les contacts avec les membres des familles qui, à

chaque visite, doivent voyager un ou deux jours pour rencontrer quelques heures un parent emprisonné. Il en est de même pour assurer leur défense. Les avocats ont parfois à s'occuper de prisonniers qui sont réunis dans la même affaire mais séparés dans des prisons très éloignées les unes des autres.

Ces visites, rendues très coûteuses du fait de l'éloignement, se sont parfois soldées par la mort des parents, victimes d'accident de la route en se rendant à la prison où était retenu un de leurs proches.

Le Comité de soutien aux prisonniers basques fait actuellement circuler une pétition pour exiger des gouvernements espagnol et français qu'ils mettent un terme à

cette dispersion et pour que l'ensemble des prisonniers basques soient regroupés dans les prisons du Pays Basque.

Même si nous sommes en complet désaccord avec les méthodes terroristes d'ETA, Lutte Ouvrière soutient cette exigence. Ce serait la moindre des choses que les droits des nationalistes basques emprisonnés soient respectés, comme devraient l'être d'ailleurs ceux de tous les prisonniers. À plus forte raison de la part d'États qui se gargarisent chaque jour avec le mot « démocratie », mais qui bafouent sans vergogne les droits les plus élémentaires.

Jacques FONTENOY

• Sans-papiers

Non à la répression !

Plus de 15 jours après l'intervention musclée de la police contre les sans-papiers qui occupaient le square Séverine à Paris, dans le 20^e arrondissement, quatorze d'entre eux étaient encore maintenus en centre de rétention (bien souvent antichambre de l'expulsion) à Vincennes dans le Val-de-Marne. Quatre étaient toujours menacés de reconduite à la frontière.

Le dimanche 4 juillet, la police était intervenue avec brutalité contre les sans-papiers, matraquant les manifestants, interpellant 89 d'entre eux dont 77 étaient maintenus en garde à vue. Les sans-papiers ne fai-

saient pourtant qu'occuper pacifiquement ce square et avaient de plus l'accord de la Mairie de Paris. Mais comme la suite l'a confirmé, le ministère de l'Intérieur avait choisi la répression pour tenter de décourager ces mouvements de protestation qui durent depuis des années.

Cette répression contre les étrangers sans papiers, privés des droits les plus élémentaires et qui se retrouvent dans une situation très précaire sous la menace constante d'une expulsion, est inacceptable. Elle juge ce gouvernement qui n'est dur qu'envers les pauvres.

Aline RETESSE



• Expulsions en « urgence absolue »

Une loi réactionnaire

Le gouvernement a fait voter une loi assouplissant les conditions d'expulsion des étrangers dans les cas dits « d'urgence absolue ». Cette procédure l'autorise à expulser sur une simple décision ministérielle n'importe quelle personne n'ayant pas la nationalité française, quelle que soit sa situation familiale ou la durée de son séjour en France.

Trois justifications pouvaient être invoquées jusque-là : « atteinte aux intérêts de l'État », « activités terroristes » ou « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de l'origine ou de la religion ». C'était déjà suffisamment vague pour couvrir les décisions les plus arbitraires. Pas assez encore au goût du gouvernement qui a fait adopter une nouvelle formulation concernant la troisième catégorie : seraient désormais visés les « actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne déterminée ou un groupe de personnes ». Difficile de trouver plus vague ! Avec une telle définition, même un

simple problème de voisinage suffirait à justifier un arrêté d'expulsion.

Le gouvernement a présenté cette loi comme une réponse à l'échec de l'expulsion de l'imam de Vénissieux il y a un mois et demi. Cet imam, auquel il était reproché d'avoir justifié dans une interview la polygamie et la lapidation des femmes adultères, avait été renvoyé en Algérie puis avait pu revenir après qu'un tribunal administratif eut désavoué le gouvernement en jugeant trop vagues les motivations du ministère de l'Intérieur. Avec la nouvelle loi, le gouvernement ne risque plus d'encourir un tel reproche...

Ce genre de mesures ne permettront pas de faire reculer l'influence des courants intégristes et ce n'est d'ailleurs pas le but du gouvernement qui cherche d'abord à faire des gestes démagogiques en direction de la frange la plus réactionnaire de son électorat. Par contre, elles lui donnent des armes qu'il pourra utiliser demain contre n'importe quel militant et travailleur immigré.

Marc RÉMY

• Crédit Lyonnais

L'hémorragie des emplois continue

La direction du Crédit Lyonnais (CL) vient d'annoncer que, d'ici 2007, 2 400 emplois devraient disparaître, soit 10 % de l'effectif actuel. Entre 1990 et 2000, environ 10 000 emplois avaient déjà été supprimés.

En mai 2003, le Crédit Lyonnais a été acheté par le Crédit Agricole (CA). Aussitôt, les dirigeants des deux banques annonçaient 4 600 suppressions d'emplois dans le groupe, dont 2 800 en France qui vont s'étaler jusqu'à la fin 2005. La direction du groupe a promis qu'il n'y aurait pas de « départ contraint », mais a par contre très vite annoncé que le rapprochement de certains secteurs permettrait de réaliser des économies consistant, entre autres, en des réductions d'effectifs.

Le secteur le plus touché est celui qui traite les relations avec les grandes entreprises, les opérations sur les marchés boursiers, ainsi que le gros des activités liées à l'international. Le regroupement de ces activités dans une nouvelle filiale, Calyon, se traduirait par 1 400 départs.

Plusieurs milliers de salariés, transférés à Calyon, et qui travaillent à Paris doivent déménager à Courbevoie ou à Saint-Quentin-en-Yvelines, en banlieue parisienne, ce qui entraîne une augmentation du temps de transport pour nombre d'entre eux. Mais beaucoup d'autres ne savent toujours pas où et à quel poste ils vont aller et même s'ils vont garder un poste. Certains ont déjà appris que leur poste était supprimé et qu'il leur fallait chercher autre chose.

Le « rapprochement » et la réduction d'effectifs, concernent aussi ce que la direction appelle « les fonctions centrales » : la gestion du personnel, la comptabilité, les achats, etc.

La direction a mis en place un « espace mobilité » où il est le plus souvent conseillé d'envisager une « mobilité externe », c'est-à-dire soit de trouver un emploi ailleurs, soit de créer son entreprise. Car la « mobilité interne » dont parle la direction, c'est-à-dire un

reclassement dans d'autres unités du groupe, c'est une hypocrisie puisque des postes sont supprimés partout.

Au Comité central d'entreprise, le 6 juillet, la direction du Crédit Lyonnais a annoncé un « projet d'entreprise » qui se résume à réduire l'effectif de 2 400 salariés d'ici à fin 2007 sur les 26 500 employés actuels.

En agences, les effectifs ne devraient pas diminuer. On annonce même 150 nouvelles ouvertures. En réalité, toutes les agences récemment ouvertes sont entièrement automatisées avec deux personnes à l'effectif. Parfois il n'y a que des machines. Par contre, dans les agences existantes, la direction supprime peu à peu les guichets d'accueil.

Les personnels les plus menacés sont ceux des centres administratifs qui représentent 20 % de l'effectif actuel et vont subir les deux tiers des suppressions d'emplois.

La direction annonce la fermeture du centre de Caen (une soixantaine de personnes), dont les activités seront regroupées sur Bayeux avec les problèmes d'éloignement que cela entraîne. Le centre de Valence est aussi sur la sellette.

La direction a insisté sur le fait qu'il n'y aura pas de licenciements, que les « départs naturels » suffiront. Mais les incitations à partir d'Ile-de-France vers les centres de province, ou au contraire à venir à Paris pour les provinciaux ne feront pas appel qu'aux volontaires.

Ces annonces ont suscité une vive émotion parmi le personnel.

Le Crédit Lyonnais fait des bénéfices et le groupe Crédit Agricole, qui groule sous les profits, est une banque très riche. Il y aurait évidemment les moyens de maintenir les emplois, mais pour le projet d'entreprise du Crédit Lyonnais, c'est l'entreprise qui compte, pas le personnel, qu'on peut jeter avec les vieux papiers.

Correspondant LO

• Electrolux (Reims)

La direction veut fermer le site

Les travailleurs de l'usine Electrolux de Reims viennent d'apprendre que la direction de cette multinationale a pris la décision de fermer le site d'ici la fin de l'année. Ce sont 244 travailleurs qui vont perdre leur emploi, auxquels s'ajoutent les travailleurs intérimaires. Le prétexte avancé est celui du manque de rentabilité du site.

Cette décision est le dernier épisode d'une disparition programmée. En vingt ans, les effectifs sont passés de 1 500 à moins de 250, au fil des plans dits « sociaux ». Le dernier en date,

intervenu en 2000, avait amené la suppression de plus de 200 emplois. La direction avait alors demandé et obtenu le concours des pouvoirs publics. La municipalité s'était à l'époque distinguée en offrant une aide de quatre millions de francs pour la sauvegarde des emplois restants jusqu'en 2004. Cette aide n'était en fait qu'un cadeau qui ne garantissait rien la pérennité des emplois, d'autant que l'usine se situe au milieu d'une zone de reconversion industrielle où doit être construite une cité-jardin.

Alors, si dans la ville per-

sonne n'est surpris, la décision survenue avant même le terme fixé ne laisse aucun espoir aux travailleurs, si ce n'est des solutions de reclassement qui n'en sont pas dans une usine du groupe à Revin dans les Ardennes, à plus de 120 kilomètres de Reims.

C'est dire si la décision de la direction est choquante, d'autant qu'Electrolux est un trust prospère, affichant fièrement ses bénéfices.

Correspondant local

• Le Lude (Sarthe)

Mobilisation contre les licenciements chez Néopost

Au Lude, petite ville du sud de la Sarthe de 4 000 habitants, l'indignation est forte après l'annonce par l'entreprise Néopost qu'elle allait licencier 122 personnes.

Mardi 25 mai avait lieu une opération « ville morte ». À l'appel des syndicats de l'entreprise, d'un comité de soutien de citoyens et de la municipalité, une manifestation de plusieurs centaines de personnes a eu lieu dans les rues du Lude dont une majorité de magasins étaient fermés en soutien aux salariés.

Il faut dire que cette annonce vient après le licenciement de 65 personnes en janvier 2003, ce qui fait 187 licenciements en moins de deux ans pour une entreprise de 428 salariés.

Or, Néopost n'est pas une petite entreprise en difficulté, mais un groupe spécialisé dans le traitement du courrier qui se place au premier rang européen et au deuxième rang mondial.

Ce qui choque aussi, c'est que l'annonce des licenciements a été faite le jour même de la publication

des résultats du groupe pour l'année 2004 : 84 millions d'euros, (en augmentation de 19,7 %), dont 10 millions d'euros de bénéfices nets pour l'usine du Lude. Pendant que la direction s'apprête à jeter environ un tiers des travailleurs de l'usine, les actionnaires eux, voient leurs dividendes augmenter de 25 %.

L'entreprise a largement bénéficié de subventions publiques, entre autres en se faisant réhabiliter et louer des bâtiments à moindre coût par les collectivités locales. À ce titre, rien que les aides du département se sont élevées à 700 000 euros sur les dix dernières années.

Et que dire de la morgue de la direction de Néopost dont le PDG, le jour de l'annonce des licenciements, déclarait : « Nous sommes très satisfaits de générer pour la première fois une marge nette à deux chiffres ; toutes les conditions sont réunies pour poursuivre sur des bases solides notre développement dans les années à venir ». Quant aux indemnités de licenciements proposées aux travailleurs,

elles sont dérisoires : deux mois de salaire ajoutés à l'indemnité légale de licenciement pour les salariés ayant moins de cinq ans d'ancienneté, puis légère augmentation en fonction de l'ancienneté pour atteindre... six mois de salaire ajoutés à l'indemnité légale pour un travailleur ayant plus de 20 ans d'ancienneté. D'un côté, la direction licencie, de l'autre elle met la pression sur les travailleurs lorsqu'elle constate une baisse de productivité... jusqu'à ce que ceux-ci finissent par débrayer.

Aujourd'hui, une grande partie de la population de la ville est, à juste titre, écœurée par l'attitude de Néopost qui n'hésite pas un instant à menacer de ruine ses propres travailleurs et toute une ville pour continuer à voire grossir ses profits. Mais si l'on veut empêcher de nuire ce patronat, il faudra bien lui interdire de licencier purement et simplement.

Correspondant local

• Marks et Spencer

Tout va bien... pour les actionnaires

En 2001, la chaîne anglaise de textile Marks et Spencer avait annoncé sa décision de fermer des dizaines de magasins et de licencier 4 400 salariés en Europe, dont 1 500 en France. Cette annonce – tombée juste après celle des licenciements massifs chez Danone – avait alors suscité une certaine émotion : la marque anglaise était loin de connaître des difficultés de trésorerie, ayant distribué, en

2002, pas moins de 2,9 milliards de dollars de dividendes à ses actionnaires. Ses dirigeants avaient cyniquement expliqué que les licenciements ne visaient qu'à faire augmenter le cours de l'action en Bourse.

Preuve que Marks et Spencer se porte toujours au mieux, une OPA vient d'être lancée contre elle par un milliardaire anglais, pour quelque 13,6 milliards d'euros. Aussi, pour

encourager les actionnaires à ne pas vendre, Marks et Spencer a décidé de leur distribuer 3,4 milliards d'euros.

Une nouvelle qui ne manquera pas de réjouir les milliers de travailleurs jetés au chômage par cette entreprise... et qui illustre crûment la nécessité d'interdire les licenciements dans toutes les entreprises qui font des bénéfices.

Pierre VANDRILLE

• Peugeot -Sochaux

Intérim : PSA condamné

À l'usine Peugeot de Sochaux (Doubs), il y a 9 800 ouvriers (dont 500 en CDD) et près de mille ouvriers intérimaires.

Près de 2 000 voitures, 307 et 607, y sont produites chaque jour, toute la semaine, week-end compris, nuit et jour par différentes équipes.

Sur le site de Sochaux, le nombre d'ouvriers de fabrication embauchés est en chute libre, du fait des départs en pré-retraite et retraites non remplacés, environ mille par an.

Entre 1997 et 2003, 2 400 emplois d'ouvriers de fabrication ont été supprimés, la production annuelle, elle, est passée quasiment du simple au double (environ 220 000 voitures produites en 1997, plus de 430 000 en 2003). Entre 2001 et 2003, il y a eu plus de deux mille intérimaires en permanence dans les ateliers.

Dans les ateliers de fabrication, jusqu'à fin 2003, les intérimaires ont eu des contrats à la semaine, au mois, ont été renvoyés, remplacés par d'autres aux mêmes postes. Les réflexions des ouvriers reflètent le sentiment d'écœurement face à ces licenciements.

Pour les intérimaires eux-mêmes, le poids de Peugeot dans la région, qui draine la plupart des emplois et qui a la mainmise sur tous les sous-traitants et équipementiers aux alentours de l'usine, fait que, tout en n'étant pas dupes, ils restent prudents de peur de ne plus avoir de travail du tout, « d'être grillés ».

Des intérimaires décident quand même de porter plainte aux Prud'hommes. Ils font appel à la CGT de l'usine qui les aide à monter leurs dossiers et les soutient devant le tribunal des prud'hommes. C'est aussi ce qui se passe



L'intérim, une pratique abusive dans l'industrie automobile, chez Peugeot comme chez Renault.

dans les autres usines du groupe, Citroën Aulnay, Peugeot Poissy, Tremery, Metz Borny, etc.

Le 11 mai 2004, six dossiers ont été plaidés au tribunal des prud'hommes de Versailles. Le 6 juillet, PSA était condamné pour ne pas les avoir embauchés en CDI (contrat à durée indéterminée) dès le départ.

Pour ces six intérimaires, c'est une victoire morale importante. Les ouvriers dans les ateliers trouvent cette condamnation normale,

que « c'est une bonne chose ». À l'heure où nous écrivons, nous ne savons pas si Peugeot fera appel.

Ce 6 juillet 2004, le tribunal a jugé que Peugeot détournait le peu que la loi prévoit pour limiter le recours trop abusif à l'intérim. Le tribunal a en effet constaté que les postes de travail permanents de l'entreprise étaient occupés par des ouvriers dont le contrat de travail, lui, était temporaire, au lieu d'être à durée indéterminée. Il a donc ordonné la requalification en CDI

de tous les contrats de travail temporaires, et comme ces intérimaires ne sont plus à l'usine, Peugeot a été condamné à leur verser des indemnités pour licenciement abusif.

Ce succès, limité, constitue un encouragement pour les travailleurs à ne pas accepter la situation que Peugeot veut leur imposer. Et cela a été pris comme tel par tous les ouvriers de l'usine.

Correspondant L0

• Renault Flins (Yvelines)

Accident mortel chez un sous-traitant

Le 29 mars, un travailleur des Presses était écrasé entre deux outils. En juin, le même accident s'est produit dans une entreprise sous-traitante de Renault.

L'atelier des presses de Renault Flins, surchargé, s'était délesté de la fabrication de pièces (l'intérieur des portes) en sous-traitant à Gestamp Noury, en Seine-et-Marne. C'est au cours des manipulations qu'une « pontière » (ouvrière qui dirige les ponts roulants transportant les pièces lourdes) a été écrasée de la même façon que notre camarade de Flins.

Juste avant, elle avait eu une altercation avec son chef qui voulait accélérer le transport des outils à emboutir, qui pèsent plusieurs tonnes. Lorsqu'on voit les pressions exercées pour sortir coûte que coûte les pièces chez Renault, on imagine combien la direction de Renault peut peser sur les entreprises sous-traitantes.

La direction de ces entreprises fait à son tour pression sur les chefs qui répercutent dans les ateliers. Dans cet atelier d'emboutissage en sous-traitance, c'était le troisième accident mortel du même genre.

Cette course à la productivité permanente, c'est cela la véritable responsable de ces accidents mortels et des dizaines d'autres dont certains très graves.

Et toujours autant de risques dans l'atelier des presses de Flins

Mi-juillet, deux travailleurs ont eu de nouveau un accident. L'un d'eux a été coupé au cou par une pièce de tôle et a eu onze points de suture, il s'en est fallu de peu qu'il ait la gorge tranchée. L'autre s'est fait écraser le pied par un chariot élévateur. Il restera probablement infirme.

Rien n'a vraiment changé depuis le 29 mars, sauf l'attention que tous les travailleurs portent maintenant à la sécurité : pose de chandelles pour les interventions sous presse, refus des pontiers de jouer les polyvalents, ou carrément refus de conduire le pont car ce n'est pas un travail qu'on peut pratiquer occasionnellement.

On le voit, pour sortir indemnes de l'usine, nous ne devons compter que sur nous-mêmes.

Correspondant L0

Extraits des bulletins Lutte Ouvrière Renault Flins Presses

29 mars 2004

Irresponsabilité dangereuse

Avec les travaux, circuler dans l'atelier devient un vrai casse-tête. Les outils stockés forment des piles menaçantes : quatre se sont d'ailleurs effondrées et 10 à 15 tonnes ont manqué de peu des camarades qui travaillaient.

Maintenant, on voit arriver des morceaux de machines énormes qui encombrer les allées. Et, bien sûr, il faut continuer à produire dans un bazar pareil.

Planifier des travaux aussi gigantesques en pleine production, c'est de la folie !

26 avril 2004

Une politique criminelle !

Samedi 17, à la 400, une bobine de 18 tonnes a basculé et on est passé à deux doigts d'un nouveau drame.

La direction a fait changer le caillebotis abîmé, fait

mettre un coup de peinture, et c'est reparti.

Moins d'une semaine après, le même accident s'est reproduit au même endroit.

C'est la direction qui est responsable : elle n'a mis aucun système de sécurité.

Heureusement que nos camarades pontiers sont plus habiles à poser les bobines que la direction à assurer la sécurité ; sinon, avec une manipulation de 750 à 1 000 tonnes d'acier par jour, on serait tous à l'hôpital depuis longtemps.

24 mai 2004

Rebelote

À la 300, une bobine en cours de transport est encore tombée, suite à une rupture d'un tuyau hydraulique. Heureusement après avoir oscillé, elle n'a pas chuté. Cette succession d'incidents et d'accidents n'est pas une fatalité.

La direction réduit les coûts de maintenance au

maximum et tous les systèmes de sécurité nécessaires ne sont pas installés.

Elle organise la production comme un jeu de hasard où les dés sont pipés.

5 juillet 2004

Baptême du feu

Une équipe d'experts-sécurité de Billancourt est venue inspecter l'atelier. Ils ont eu de la chance : la semaine a été à peu près tranquille.

Ils ont échappé à l'éclatement du ressort raccordant l'Elcotron au moteur de la 36, qui nous a valu une pluie de ferraille, heureusement sans dommage corporel. Ils n'ont pas assisté à l'incendie de l'armoire des condensateurs sur la 31, réduite à un tas de ferraille carbonisée.

Ils ont seulement dû faire du slalom entre les stocks d'outils, glisser sur le sol bien gras et récolter de l'huile sur leurs costards. Pour une première fois, ça suffit.

• Michelin licencie au Mexique

Les méthodes d'un patron « bien de chez nous »

On vient seulement d'apprendre ce qui se passe dans les deux usines Michelin au Mexique : des centaines de licenciements obtenus par des moyens scandaleux faisant appel au chantage, à des mensonges éhontés et même à l'utilisation de milices armées.

L'affaire a commencé dès 1992, lorsque Michelin a racheté Uniroyal qui possédait alors au Mexique deux usines, l'une à Tacuba, l'un des quartiers de Mexico, et l'autre à 250 kilomètres de la capitale, à Queretaro.

Il y avait alors 1 200 salariés dans ces deux usines. Devenu propriétaire, Michelin mena aussitôt, via des cadres français, une politique de réduction des effectifs de moitié. Mais la production de pneus resta la même.

La législation du travail mexicaine, pourtant peu contraignante pour les employeurs, fut totalement bafouée. La direction fit croire au personnel que les deux usines fermaient définitivement. Les 650 travailleurs restant furent alors tous licenciés. Ils avaient en moyenne dix ans d'ancienneté. Les rares qui ne furent pas licenciés étaient les dirigeants du syndicat officiel, la Confédération des Travailleurs du Mexique (CTM) qui, dans les deux usines, font office de syndicalistes-maison.

Un matin d'août 2000, sans le moindre préavis, sans aucune information, les deux usines furent effectivement fermées. Le personnel ne put entrer, de nombreux gardes bloquant les entrées. Et c'est le secrétaire général du syndicat officiel qui fut chargé d'annoncer la fermeture définitive et que Michelin avait décidé de se retirer du Mexique. Il n'y avait donc plus rien à faire.

Pour toucher leurs indemnités de licenciement, les travailleurs durent se rendre à la Junte fédérale de conciliation et d'arbitrage, à Mexico, mais seulement par groupe de vingt. Michelin a mobilisé beaucoup

de monde pour exercer des pressions et des menaces sur chaque travailleur : policiers, juges, avocats, chefs syndicalistes corrompus, tous s'y mirent pour obtenir que chaque salarié finisse par signer une « démission volontaire ».

Les indemnités furent dérisoires, bien en dessous de celles prévues par le contrat collectif qui régit, au Mexique, les travailleurs du caoutchouc. Cependant des travailleurs eurent le courage de relever la tête, de porter plainte pour licenciement abusif et demandèrent leur réintégration. Quatre ans après les faits, rien n'a été jugé.

En réalité, les deux usines n'ont jamais été fermées. Celle de Mexico rouvrit 24 heures après sa fermeture sous un autre nom. Quant à l'autre usine de Queretaro, elle rouvrit en avril 2002.

Les salariés, tous nouveaux embauchés, durent se syndiquer au syndicat officiel, lequel garda les mêmes dirigeants qui aidèrent la direction dans toutes ses manœuvres frauduleuses. Les conditions de travail imposées sont infâmes. Chaque travailleur doit signer un prétendu « contrat de protection » qui n'a aucune valeur juridique dans le pays. Par là, il renonce au droit de grève, accepte de travailler douze heures par jour, de ne pas revendiquer d'augmentation de salaire et s'engage à ne pas se syndiquer ailleurs qu'au syndicat-maison.

En juin 2003, au cours d'une réunion des travailleurs combattifs, un groupe armé fit irruption, vola toutes leurs affaires et frappa violemment plusieurs d'entre eux.

Telles sont les méthodes de Michelin au Mexique. Il faut saluer le courage et la détermination des travailleurs qui osent tenir tête. Ce sont eux qui viennent de s'adresser à la CGT Michelin de Clermont-Ferrand pour l'informer et lui demander son soutien.

Correspondant LO

• SNCF - Orléans-Les Aubrais

Un cheminot tué sur un chantier

Lundi 12 juillet vers 8 heures du matin, un cheminot de l'Équipement (ceux qui travaillent sur les voies) a trouvé une mort atroce, écrasé dans la collision entre le dernier wagon du train qu'il faisait reculer et le bras d'une grue rail-route.

Depuis le début du mois de mars dernier, ont lieu de gros travaux de remise en état et de modernisation de la ligne Les Aubrais-Vierzon. Dans ce type de grand chantier, cheminots et ouvriers d'entreprises privées travaillent ensemble avec beaucoup de trains et d'engins de chantier divers.

Dès l'ouverture de ce chantier, la SNCF a cherché les gains de productivité et a économisé sur le personnel. Sous le prétexte de ne pas trop perturber la circulation des trains, ces travaux, mal

éclairés par des projecteurs de chantier, s'effectuaient la plupart du temps de nuit, bien souvent entre minuit et huit heures du matin. Ceux des cheminots qui sont habitués à ces chantiers ont d'emblée dénoncé la recherche de productivité, les économies en personnel, en matériel, encore plus importantes qu'à l'habitude.

Des syndicats avaient aussi dénoncé les longues périodes de nuit, l'hébergement en bungalows à quelques mètres des voies, les horaires qui changeaient en fonction des fluctuations du chantier et les manques de protection individuelle pour les travailleurs. Quatre accidents de travail moins graves avaient déjà eu lieu.

Ce 12 juillet, c'est vers 4 heures du matin que les travaux ont commencé, alors que la plupart

des travailleurs du chantier avaient déjà fait 40 km de trajet. C'était le cas de l'ouvrier qui a trouvé la mort, et qui habitait dans le Loir-et-Cher. Vers 8 heures du matin, en faisant reculer son train dans un tunnel, et dans une voie en courbe, il a percuté la flèche d'une grue de chantier qui circulait en sens inverse.

Ses nombreux camarades sont atterrés et choqués par la mort de ce cheminot de 43 ans, qui laisse deux enfants orphelins.

La SNCF, et pour cause, n'a cette fois pas osé parler de fatalité. Car notre camarade a été victime des conditions de travail de plus en plus dégradées imposées aux cheminots et aux travailleurs qui participent à ce grand chantier.

Correspondant LO

• SNCF

La panne Mosaïque

Lundi 19 juillet, la fameuse panne du système *Mosaïque* qui a perturbé, c'est le moins que l'on puisse dire, la distribution des billets sur toute la France, semblait résolue.

Pendant les quatre jours qu'ont duré les perturbations, la direction, partant du principe que moins les ordinateurs étaient reliés au système, mieux cela marchait, a décidé de fermer la moitié des 4 400 postes de vente sur tout le territoire ! Ainsi de nombreuses gares avaient seule-

ment un guichet ou deux ouverts. Cette décision n'a évidemment pas amélioré les conditions de travail des guichetiers et des agents d'accueil qui ont dû faire face à la colère et à l'incompréhension des voyageurs.

Mais les dirigeants de la SNCF n'étaient peut-être pas mécontents de cette situation, eux qui rêvent de réduire de plus de 30 % le nombre de guichets... C'était en tout cas patent pour bien des hauts cadres, comme celui de la gare de Paris-Lyon qui,

tout sourire, expliquait devant micros et caméras qu'il y avait les automates et internet pour pallier la panne aux guichets.

Concernant la panne elle-même, elle n'a pas surpris les cheminots qui travaillent sur *Mosaïque* et qui ont subi, depuis l'installation de ce système, bien des dysfonctionnements. Ainsi à Paris-Lyon, les vendeurs ont fait quatre jours de grève, début juin, car ils en avaient assez de travailler dans de telles conditions.

Correspondant LO

• Chez Doux comme à Bosch

Un même chantage patronal

Le patron de l'entreprise Doux, numéro un européen de conditionnement de volailles, voudrait, à l'instar de Bosch, revenir sur « l'accord 35 heures », augmenter le temps de travail, supprimer des jours de RTT. Cela toucherait 3 500 salariés sur les 13 000 que compte le groupe, dont 6 500 en France. Chez Doux, la direction ne se donne même pas la peine de menacer de délocalisation. Elle demande la signature des syndicats, car la loi l'y oblige, sinon elle menace d'appliquer le minimum prévu par la loi Aubry.

Les syndicats disent que le groupe Doux se porte bien, qu'il a bénéficié de 50 millions de sub-

ventions dans le cadre des 35 heures et que le patron veut simplement éviter de payer des heures supplémentaires, donc exactement comme chez Bosch, faire travailler plus longtemps pour le même salaire.

Dans la foulée, bien des patrons tenteront sans doute d'imposer des sacrifices supplémentaires aux salariés en invoquant les mêmes prétextes, et ce n'est pas le gouvernement qui les en dissuadera. Le ministre Busserre, interrogé sur France Inter, a beau dire qu'en France, il ne s'agit pas du tout d'un chantage, comme en Allemagne, il fait simplement la preuve que c'est avec le soutien du gouvernement que

ces patrons mènent de nouvelles attaques contre leurs salariés.

Il ne faut pas être spécialement perspicace pour voir que les patrons veulent conserver tout ce qui les favorise dans la loi Aubry, en particulier la flexibilité, le calcul du temps de travail effectif (sans les pauses), les subventions, et modifier le reste, c'est-à-dire supprimer les RTT et diminuer les salaires.

Contrairement à ce qu'ils essaient de nous faire croire, rien n'oblige les patrons à faire travailler plus les salariés et à diminuer les salaires, hormis leur volonté de faire toujours plus de profit.

Paul GALOIS

Les caravanes de Lutte Ouvrière à votre rencontre

Depuis le début du mois de juillet, des camarades de Lutte Ouvrière voyagent de ville en ville, à la rencontre de la population laborieuse afin de discuter de la situation actuelle et de l'avenir qu'il nous faut préparer.

Aujourd'hui, le gouvernement poursuit sa politique contre les plus humbles et contre le monde du travail en général. Après les retraites, il est en train de faire voter les différentes mesures de sa réforme sur la Sécurité sociale. Il annonce des mesures d'économies tout azimut dans des

domaines vitaux pour la collectivité – comme celui de la santé – alors que dans le même temps il consacre des milliards à des commandes d'armes, totalement inutiles. Pour le gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy, les travailleurs ne travaillent pas assez, les chômeurs seraient des fainéants, les malades se soigneraient trop et seraient des fraudeurs. Dans le même temps, les subventions aux patrons et les exonérations de charges sociales continuent de plus belle, alors que leurs profits se portent à merveille et que les patrons ne se gênent pas

pour exercer un véritable chantage à la délocalisation et à la fermeture de leurs entreprises, pour obtenir des salariés toujours de nouveaux sacrifices.

Pour l'ensemble du monde du travail, cette situation devient chaque jour plus insupportable. D'autant plus qu'elle n'a rien d'une fatalité et qu'il pourrait en aller autrement si les travailleurs reprenaient confiance dans leur capacité à contraindre patrons et gouvernants à faire marche arrière. C'est de cela que nous voulons discuter avec tous ceux qui le souhaitent.



Les villes-étapes

Mayenne-Manche-Ille-et-Vilaine

Vendredi 23 juillet :
Laval (Mayenne)

Samedi 24 juillet :
Marchés de Laval,
Mayenne et Fougères

Bretagne

Vendredi 23 juillet :
Guingamp (Côtes-d'Armor)

• Écho de la caravane Sarthe

Le laboratoire de l'hôpital va être fermé

Dans la Sarthe, à Saint-Calais, ville de 3 800 habitants, l'Agence régionale d'hospitalisation qui gère le budget de fonctionnement des hôpitaux de la région a programmé la fermeture du laboratoire d'analyses médicales de l'hôpital. Ouvert actuellement 24 heures sur 24, ce laboratoire procède aux analyses médicales des patients de l'hôpital, mais aussi à celles de la population, car l'hôpital fait aussi dispensaire. C'est dire que ce laboratoire est utile et nécessaire, contrairement aux affirmations des représentants de l'ARH qui dénoncent sa prétendue non-rentabilité. Comme si un service public devait être financièrement rentable !

Ce que craint la population, c'est que cette activité passe au privé, qui n'assurera pas le même service 24 heures sur 24 à la population.

Une association de défense de l'hôpital a été créée, une pétition signée, qui demande le maintien de l'activité. Que l'État supprime une telle activité est inacceptable !

Samedi 24 juillet :
Morlaix (Finistère)

Picardie et Nord-Pas-de-Calais

Vendredi 23 juillet :
Bapaume (Pas-de-Calais)
Roye (Somme)

Samedi 24 juillet :
Tergnier (Aisne)

Ain et Haute-Savoie

Vendredi 23 juillet :
La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie)

Samedi 24 juillet :
Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie)

Lundi 26 juillet :
Montréal-la-Cluse et Nantua (Ain)

Mardi 27 juillet :
Ambérieu (Ain)

Mercredi 28 juillet :
Lagnieu (Ain)

Jeudi 29 juillet :
Saint-Claude (Jura)

Vendredi 30 juillet :
Oyonnax (Ain)

Samedi 31 juillet :
Bellegarde (Ain)

Aveyron-Tarn

Vendredi 23 juillet :
Carmaux (Tarn)

Samedi 24 juillet :
Albi (Tarn)

Lundi 26 juillet :
Figeac (Lot)

Mardi 27 juillet :
Decazeville (Aveyron)

Mercredi 28 juillet :
Aubin (Aveyron)

Jeudi 29 juillet :
Villefranche-de-Rouergue (Aveyron)

Vendredi 30 juillet :
Onet-le-Château (Aveyron)

Etang de Berre – Bouches-du-Rhône

Vendredi 23 juillet :
Martigues

Samedi 24 juillet :
Gardanne

Lundi 26 juillet :
Arles

Mardi 27 juillet :
Saint-Chamas

Mercredi 28 juillet :
Rognac

Jeudi 29 juillet :
Aubagne

Vendredi 30 juillet :
Châteauneuf-les-Martigues

Pas-de-Calais

Vendredi 23 juillet :
Calais

Samedi 24 juillet :
Lillers

Lundi 26 juillet :
Avion

Mardi 27 juillet :
Grenay

Mercredi 28 juillet :
Nœux-les-Mines

Jeudi 29 juillet :
Sallaumines

Vendredi 30 juillet :
Hénin-Beaumont

Samedi 31 juillet :
Meurchin

Vosges

Vendredi 23 juillet :
Vincey

Samedi 24 juillet :
Rupt-sur-Moselle

Lundi 26 juillet :
Chavelot

Mardi 27 juillet :
Mirecourt

Mercredi 28 juillet :
Vittel

Jeudi 29 juillet :
Cornimont

• Écho de la caravane Seine-Maritime

Quand le gouvernement s'occupe des personnes âgées...

En Seine-Maritime, les subventions attribuées par la Caisse régionale d'assurance maladie aux associations qui gèrent les aides à domicile des personnes âgées ont diminué cette année.

L'une de ces associations a rapporté dans la presse qu'il lui manque l'équivalent d'un mois de travail, en dotations horaires, pour continuer à s'occuper des personnes à sa charge, et elle ne pourra plus en prendre de nouvelles. Une travailleuse, aide à domicile

dans la région, témoigne :

« Je m'occupe de personnes âgées et handicapées, que j'aide à faire leur toilette, leur ménage, leurs courses. Cet été, je ne serai pas remplacée pendant mes congés. Des gens chez qui je vais deux heures par semaine n'auront personne pendant plus d'un mois. Qu'ils soient malades ou bien portants, on s'en fiche, on les oublie.

Et Raffarin se vante de s'occuper des personnes âgées ! C'est révoltant ».

Vendredi 30 juillet :
Rambervillers

Samedi 31 juillet :
Le Val-d'Ajol

Puy-de-Dôme-Allier-Nièvre

Lundi 26 juillet :
Cusset (Allier)

Mardi 27 juillet :
Saint-Yorre (Allier)

Mercredi 28 juillet :
Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme)

Jeudi 29 juillet :
Thiers (Puy-de-Dôme)

Vendredi 30 juillet :
Commentry (Allier)

Samedi 31 juillet :
Les Ancizes (Puy-de-Dôme)

• Échos de la caravane Mayenne

Délocalisation locale pour SEB-Moulinex

À la fin du mois de juillet, l'usine SEB-Moulinex de Villaines-la-Juhel (178 salariés) va être délocalisée à Mayenne, à trente kilomètres, pour regrouper les productions et « spécialiser » les usines. Pour les ouvrières et ouvriers de Villaines qui travaillent en équipes, cela signifie un départ en car à 4 h 30 de Villaines – et on leur a dit que pas une minute de retard ne serait tolérée – et un retour vers 15 h 00.

Un ouvrier et sa femme, qui travaillaient à l'usine Moulinex d'Alençon, avaient été mutés à Villaines quand

elle a fermé. Ils avaient fini par acheter une maison... et les voilà maintenant envoyés à Mayenne !

Au Conseil municipal de Villaines, ils ne sont pas rancuniers : après s'être fait lâcher par les patrons de SEB, ils essaient d'en attirer d'autres, en offrant l'exonération de la taxe professionnelle pendant trois ans aux entreprises qui daigneraient s'installer dans les locaux de l'ancienne usine SEB.

Mensonge patronal

Warein est une petite usine textile de la ville de Mayenne, spécialisée dans la confection de sacs postaux, d'habits et d'équipements militaires et administratifs.

Dans les années 1980, elle employait 450 ouvriers. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'une quarantaine... Les derniers licenciements se sont faits par charrettes de neuf, ce qui évite au patron de faire un plan social.

Nous avons rencontré six ouvrières licenciées qui sortaient de la cellule de reclassement – où l'on s'était contenté de leur montrer comment rédiger des CV. Le patron prétend qu'il est obligé de licencier parce que les marchés partent à l'étranger... mais, pour les ouvrières, c'est plutôt lui qui veut partir à la retraite et fermer la boîte à moindres frais !